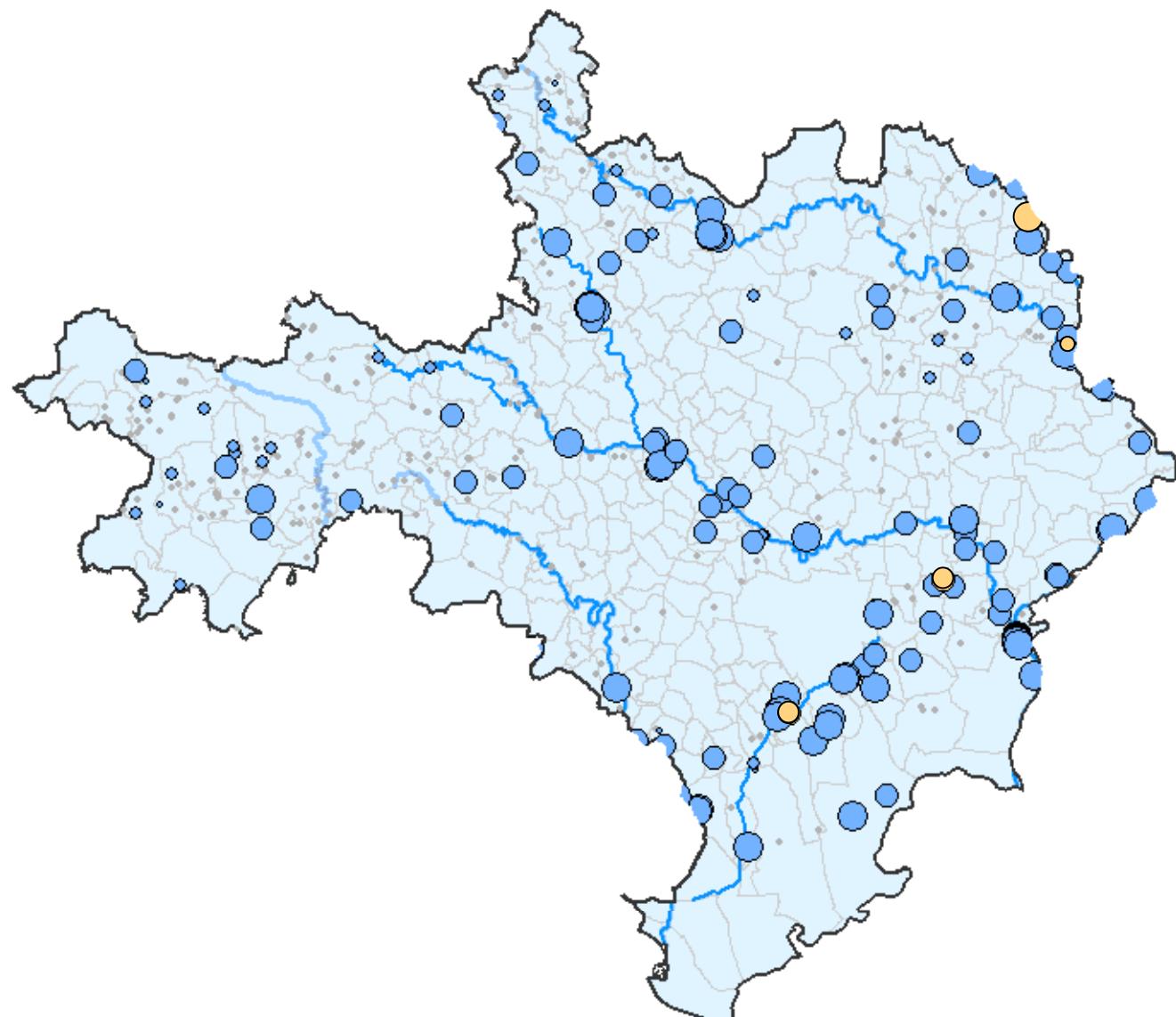


# Substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (PFAS) : Valeur maximale des résultats dans les eaux brutes destinées à la production d'eau destinée à la consommation humaine

## Département du GARD

Situation au 14/01/2026



Limites communales

Captages AEP sans données disponibles à ce jour

### Suivi PFAS dans les eaux brutes exploitées pour l'AEP

● Analyse conforme à la limite de qualité des eaux brutes

● Analyse dépassant la limite de qualité des eaux de consommation nécessitant une action correctrice avant mise en distribution

● Analyse non conforme à la limite de qualité des eaux brutes

### Production journalière des captages suivis

○ ≤10 m<sup>3</sup>/j

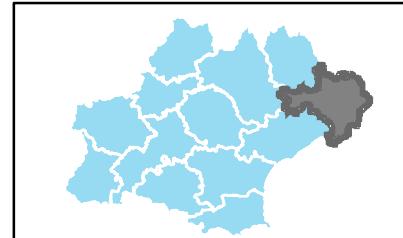
○ 10 > m<sup>3</sup>/j ≤100

○ 100 > m<sup>3</sup>/j ≤1000

○ > 1000 m<sup>3</sup>/j

Limite de qualité dans les eaux brutes  
Somme des PFAS : 2 µg/L

Limite de qualité dans les eaux de consommation  
Somme des PFAS : 0.1 µg/L



● ARS Occitanie - DD30

6 Rue du Mail  
30900 Nîmes  
ars-oc-dd30-sante-environnement@ars.sante.fr